

Les Institutions Politico-Juridictionnelles

Sommaire

1. Le Conseil Constitutionnel
2. La Haute Cour de Justice

1. Le Conseil Constitutionnel

Le Conseil Constitutionnel est une institution hybride, à la fois juridique et politique. Il est le garant de la suprématie de la Constitution. Ses principales attributions sont:

- **Le contrôle de constitutionnalité:** Il vérifie que les lois votées par le Parlement et les engagements internationaux sont conformes à la Constitution ivoirienne avant leur promulgation. S'il déclare une loi inconstitutionnelle, celle-ci ne peut être appliquée.
- **Le rôle de juge électoral:** Il contrôle la régularité des élections présidentielles, législatives et des référendums. Il proclame les résultats définitifs de ces scrutins.
- **La garantie de la continuité de l'État:** Il constate la vacance de la Présidence de la République (décès, démission, empêchement absolu).
- **Organe consultatif:** Il donne son avis sur certaines décisions présidentielles majeures, comme la prise de mesures exceptionnelles en cas de crise grave.

2. La Haute Cour de Justice

La Haute Cour de Justice est une juridiction politique d'exception chargée de juger les plus hautes autorités de l'exécutif pour des actes commis dans l'exercice de leurs fonctions:

- **Le Président de la République:** Il ne peut être jugé par cette cour qu'en cas de "haute trahison".
- **Le Vice-Président et les membres du Gouvernement:** Ils y sont jugés pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

La particularité de cette cour est qu'elle est composée de députés et de sénateurs élus par leurs pairs, reflétant ainsi l'implication du pouvoir législatif dans le jugement des plus hauts responsables de l'exécutif.

Exemple concret: Si un Ministre est accusé de détournement de fonds publics dans le cadre de ses attributions ministérielles, il ne sera pas jugé par un Tribunal de Première Instance classique, mais par la Haute Cour de Justice.

À retenir

- **Notions clés :** retenir les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.